

Séance du 11 mai 2026

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCEMENT 2026-2029 - CAF / RELAIS PETITE ENFANCE  
RPE**

L'an deux mil vingt-six,  
Le onze mai  
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 27 avril 2026, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET - Présidente,

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents 11

Etaient présents :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration  
Mme Annie VITALI, Mme Gisèle CUCHET, Mme Patricia LHOMME, Mme Brigitte HADDAD, M. Romain AJOUX, M. Patrick CANTAT, membres du Conseil Municipal

M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, Mme Pauline PERRIN, Mme Denise MESLIN, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services  
Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS  
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Étaient excusés :

M. François LEBEAU, Mme Christine STOKOBER, membres nommés par le Maire

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

L'ambition du service public de la petite enfance (SPPE) est de proposer une réponse globale aux besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs parents. Un accompagnement à la parentalité, une organisation de l'offre pour être en mesure de proposer une solution d'accueil pour chaque enfant à un prix raisonnable, et des propositions d'accompagnement spécifique pour les enfants qui ne fréquentent pas de mode d'accueil formel : tels sont les objectifs que se fixent toutes les institutions qui concourent au SPPE.

Les missions du Relais Petite Enfance s'inscrivent dans ces objectifs.

- Au sein du guichet unique : centraliser les demandes afin :
  - D'objectiver les besoins des habitants
  - D'évaluer notre capacité à y répondre et la qualité de nos réponses (adaptation aux besoins et besoins non satisfaits)
  - D'assurer le suivi statistique de la demande
- Développer l'accompagnement des assistants maternels et assurer la relation avec le parent employeur.
- Porter des mesures de développement du métier d'assistant maternel, lutter contre la sous-activité en développant le décloisonnement du service rendu aux familles.

- Promouvoir le nouveau référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant et renforcer la professionnalisation des assistants maternels.

Le Relais Petite Enfance - Guichet Unique est un service de proximité. Il est référencé et identifié des différents partenaires pour la centralisation des demandes.

Lieu d'information pour toutes les familles à la recherche d'un mode d'accueil individuel ou collectif pour leur enfant, c'est également un espace ressources pour les assistants maternelles de la commune. Ces derniers peuvent participer à des activités avec l'enfant, s'inscrire en formation et bénéficier des conseils nécessaires au développement et à la qualité des accueils individuels qu'ils proposent.

La convention d'objectifs et de financement qui lie la Caisse d'allocations familiales et le relais petite enfance, conclue pour la période 2026-2029 détaille les modalités de versement des subventions :

- La prestation de service qui s'élève à 43% du prix de revient du poste d'animateur du relais
- Le bonus territoire CTG qui vise à maintenir un système de développement
- La mission renforcée qui valorise l'engagement du relais dans la mise en place du guichet unique.

Pour le RPE du CCAS de la ville de Montbéliard, nous avons perçu 35 067.52€ en 2025.

Les modalités de calcul des différentes constantes sont détaillées dans un addendum annuel qui complète le barème national CNAF en vigueur.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser :

- le Président ou son représentant à signer la convention et les avenants annuels conclus entre le CCAS et la CAF.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les présentes dispositions.

Pour :11

Contre :0

Abstentions :0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,

A Montbéliard, le 12 mai 2026

Déposée en Sous-Préfecture le 13 mai 2026

Pour la Présidente et par délégation  
La Directrice  
Ilhame AOUAD

